

Avis de constitution

SOCIETE « N'ZASSA IVORIAN LEGAL COUNSEL » en abrégé « NILC »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 22è  
ARRONDISSEMENT. NON LOIN DU COMMISSARIAT, Lot  
ND, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04 Jan 2024, et enregistrés au Plateau le 16 Jan 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « N'ZASSA IVORIAN LEGAL

COUNSEL » en abrégé « NILC »

Objet: La prestation de conseil juridique et fiscal ; L'assistance juridique ; Le conseil en organisation ; Les études de dossiers administratifs ; financier etc... ; La recherche de financement ; Et toutes prestations de services divers liées aux domaines juridiques, de gestion, financier etc... ; Vérifier, apprécier, réviser et redresser les comptabilités ; Certifier la régularité et la sincérité des bilans et des états financiers requis des entreprises par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; Exercer les fonctions de commissaire aux comptes et de commissaire aux apports, et, à cet effet notamment, évaluer les entreprises en cas de fusion, scission, cession, absorption, apport partiel d'actif et augmentation de capital, dans les limites des dispositions prévues par les lois particulières ; Effectuer des audits comptables et financier ; Organiser, tenir, arrêter, surveiller les comptabilités de toute nature ; Analyser, par les seuls procédés de la technique comptable, la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs aspects économiques, juridiques, informatiques ou financier ; Exercer des mandats d'expertise judiciaire en matière comptable, ainsi que des mandats de syndic, de liquidateur judiciaire ou d'administrateur provisoire ; Et, plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets

similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement, notamment l'acquisition de brevets, licences, procédés de fabrication le cas échéant, et marques de fabrique.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 22è ARRONDISSEMENT. NON LOIN DU COMMISSARIAT, Lot ND, Ilot 00

Dirigeant(s) M KOUADIO DJANHAN ISIDORE (GÉRANT), Mlle OULATE CELIA LISE DANIELLE (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00829 du 26/02/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10937/GTCA/RC/2024 du 26/02/2024

